



**Arsea**

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

**Service d'Investigation Educative – S.I.E. 68**

33 rue De Lattre de Tassigny – 68400 RIEDISHEIM

04 rue de la Houblonnière – 68000 COLMAR

Pôle protection de l'enfance 68

## 1. EDITORIAL – Une année formidable !

Ne nous méprenons pas, le choix de ce titre pourrait être angélique, nous l'inscrivons en référence à une chanson à la mode « Formidable » et le faisons nôtre pour marquer avec force, contre vents et marées notre optimisme qui, s'il ne s'avère pas sans faille, demeure une valeur essentielle.

Dans les faits, l'année que l'on pensait augurer sous le signe de la stabilisation au regard d'une mesure M.J.I.E. qui devait être satisfaisante pour tous les acteurs, aura été marquée par une succession de pics d'activité, conséquence directe d'une habilitation calée à la baisse par une administration obnubilée par la poursuite d'un objectif centré sur la rigueur budgétaire qui aura pris plus que jamais, l'allure d'une quête vaine, une course effrénée vers un sésame insaisissable.

Durant cet exercice, nous n'aurons pas manqué d'alerter les décideurs, par de là les difficultés du service que nous avons su gérer, sur la dégradation des conditions de vie et d'éducation de bon nombre d'enfants, les problématiques familiales multiples, les maillages interculturels souvent complexes aboutissant à l'émergence de souffrances psychiques qui nécessiteraient un étayage de proximité. Rapidement énoncés, ces quelques constats renvoient immédiatement au cœur de nos pratiques professionnelles et aux difficultés de mise en œuvre d'une mesure mal taillée, laissant les acteurs perplexes et bien des familles et des mineurs confrontés sans compréhension, à des problématiques lourdes qui les dépassent.

La réduction des moyens entraîne, ou un processus d'accélération quant aux modalités de traitement des dossiers en oubliant que le temps psychique ne peut être assimilé à une performance chronométrée, ces deux représentations étant antinomiques, ou plus simplement encore, aboutit à l'absence d'investigation dans bien des situations d'enfant en danger. Plus que jamais, nous avons observé la faillibilité d'un tel système et demeurons très réservés quant aux façons envisagées pour prendre à bras le corps ces questions essentielles pour garantir une protection à tous les mineurs demain.

Cette année, la volonté de la P.J.J. d'intensifier une partie de l'activité de ses propres services sur la M.J.I.E. n'a guère pu contribuer, malgré les bonnes volontés de tous, à éviter l'engorgement des 2 services d'investigation sur le même territoire. Ces mises en tension ont amené l'un et l'autre des services à déplorer une situation de fait ayant entraîné à notre niveau un premier arrêt total d'activité en terme de mesures entrées sur tout le mois de juin, situation qui s'est reproduite par ailleurs à l'automne. Jamais par le passé, les services d'investigations de l'A.R.S.E.A. sur ce département n'avaient été confrontés à de tels extrêmes ; cette remarque illustre, à elle seule, les complexités du moment, les désillusions constatées au lendemain du grand soir de la M.J.I.E. et résume par l'exemple la réalité de l'année 2013. Le suivi de l'activité avec la réalisation de tableaux de bord mensuels conjoints avec le S.T.E.M.O. aura permis à tous d'observer à partir de l'automne les évolutions d'ensemble sans pour autant parvenir à infléchir les tendances. De fait, les tableaux de bords sont précieux dans la mesure où ils permettent de mettre en évidence des problèmes ; ils n'ont par contre pas vocation à les régler. Il n'est pas question de dénigrer les données chiffrées, mais les chiffres, s'ils sont très importants, ne correspondent qu'à une des données que nous devons prendre en compte et mettre en perspective. Le chiffre est simplificateur et réducteur et peut venir faire écran face à l'ampleur des difficultés. A ce titre, le discours mettant en exergue une surconsommation de M.J.I.E. sur notre territoire doit être à minima nuancé, si ce n'est dénoncé, car il porte en germe une possible atteinte au droit des mineurs par un repli de l'institution judiciaire à l'égard des personnes les plus démunies, les plus en difficultés, les plus à même d'être en danger.

Au terme de cet exercice, nous ne pouvons que réitérer et réitérer encore, mais sans la moindre illusion, auprès du financeur, l'absolue et urgente nécessité de revaloriser les moyens dévolus au service en s'inspirant des propositions que nous avons suggérées avant la mise en œuvre de la

M.J.I.E. afin de pouvoir prendre en compte 800 mineurs par an au lieu de 660.

Dans ce contexte propice à l'adversité, c'est le constant optimisme des professionnels du service qu'il importe de reconnaître. Eux qui vont à la rencontre des enfants et de leur famille quels que soient les contextes. Eux qui n'ont de cesse de travailler d'arrache-pied sur le plan institutionnel en multipliant la recherche de proximité pour prendre en compte les évaluations sociales et les informations préoccupantes avec les instances de la C.R.I.P.S., mais aussi avec les autorités judiciaires, parquet et juges des enfants en priorité, quant aux suites données dans le cadre et à l'issue de nos interventions. Eux qui transforment le récit et les parcours des plus fragiles pour en faire un écrit qui au-delà de la dimension factuelle mettent en mots toute une histoire des populations, qui sans eux ne serait ni connue ni reconnue.

## 2. MISSIONS

- **Des clés de compréhension par rapport aux missions réalisées dans l'année**

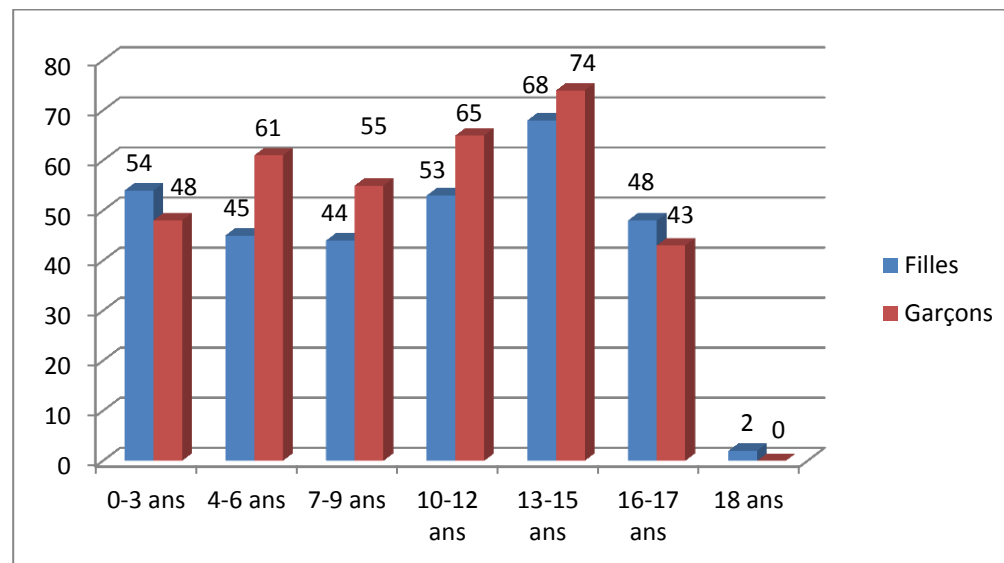
Limitier l'activité réalisée à hauteur d'un prévisionnel théorique s'est avéré à l'usage être une gageure. Si nous y sommes parvenus, c'est uniquement par souci de conformité avec des prérogatives technico administratives et surtout budgétaires sans réelle prise en compte des situations de terrain. De fait, si nous y sommes parvenus, c'est en stoppant toutes entrées sur le mois de juin que nous avons réussi à contenir l'activité à 660 mineurs sur l'exercice. Cette situation de surchauffe quasi permanente nous a amenés à reproduire le même processus sur la deuxième quinzaine d'octobre afin de ne pas compromettre par anticipation nos capacités d'intervention à 6 mois.

- **Mineurs par âge, sexe selon la nature des mesures**

Nombre de mineurs : 660

Répartition par sexe

Filles 314 soit 48 %  
Garçons 346 soit 52 %



- **Motifs des mesures par grandes catégories**

Motifs des mesures par grandes catégories

### **Les difficultés : 45 %**

Relations familiales	07,00 %
Relations parentales	18,00 %
Comportementales et éducatives	20,00 %

### **Les carences représentent : 12 %**

Carences éducatives	08,00 %
Carences de soins	03,00 %

### **Mauvais traitements : 14 %**

Sévices physiques	04,00 %
Sévices sexuels	02,00 %
Suspicion mauvais traitements	08,00 %

### **Problématiques scolaires : 3 %**

Absentéisme	02,00 %
Difficultés scolaires	01,00 %

**Problématiques médico psychologiques : 9 %**

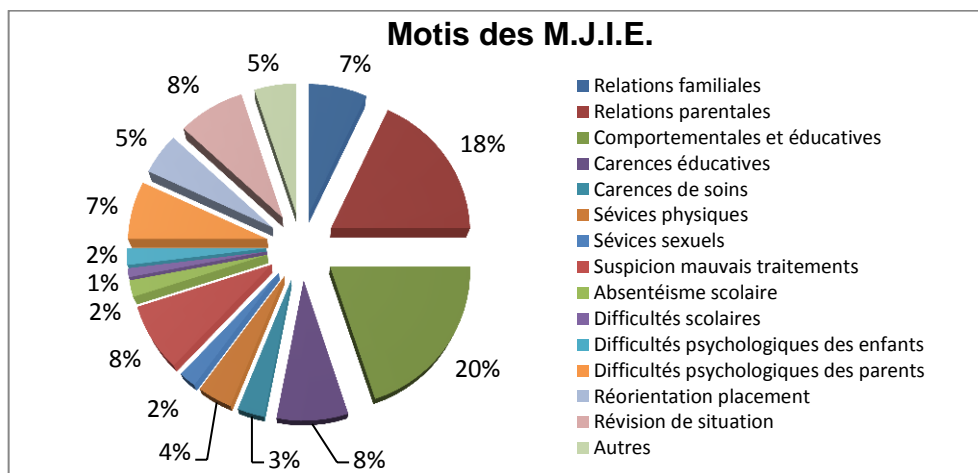
Difficultés psychologiques enfants 02,00 %

Difficultés psychologiques parents 07,00 %

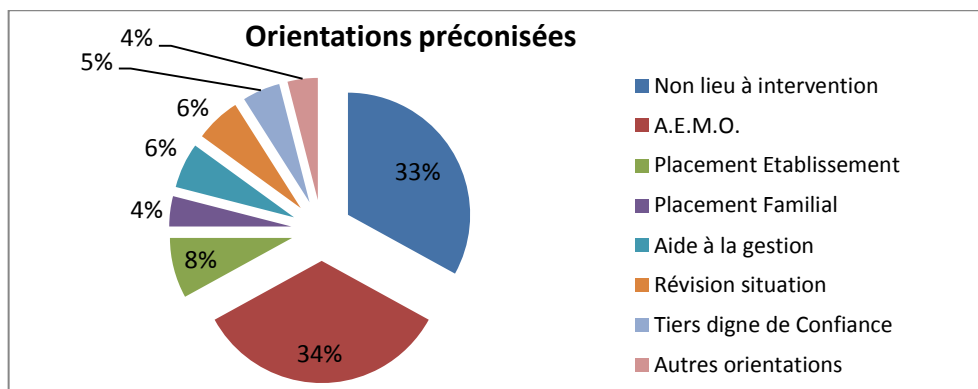
**Réorientation + placement : 5 %**

**Révisions de situation +  
réouverture dossiers : 8 %**

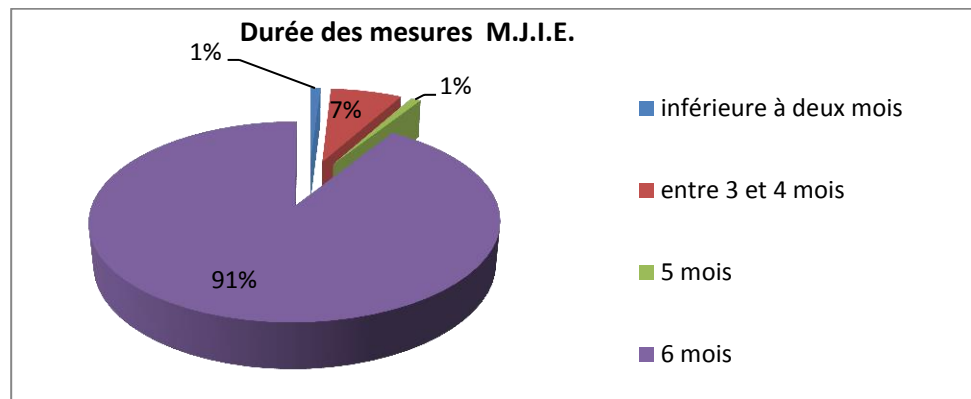
**Autres : 5 %**



• **Situation des mineurs à la sortie**



• **Durée des mesures terminées**



**3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE**

**3.1 Vie du service**

Parmi les événements les plus significatifs de l'année, nous situons le déménagement de l'antenne de LOGELBACH dans des locaux adaptés, fonctionnels et favorisant l'accueil du public dans de bonnes conditions au 4 rue de la Houblonnière à COLMAR.

**3.2 Partenariat et travail avec les familles**

La dynamique partenariale n'a de cesse de s'affirmer ; elle s'inscrit comme une priorité toute particulière avec les services et structures à l'origine des signalements. A ce niveau, la place qu'occupent à présent les instances du Conseil Général dans le droit fil des prérogatives de la loi de 2007 devient principale. Ainsi, près de la moitié des origines des mesures qui nous sont confiées trouve assise via la C.R.I.P.S. Nous pouvons donc mettre en exergue que les partenariats que nous développons sont étroitement liés aux instances étant à l'origine des mesures.

Origine des mesures et partenariat :

- Instances du Conseil Général 45%
- Instances judiciaires 20%
- Etablissements scolaires 8%

- Familles 8%
- Etablissements médico-sociaux 6%
- Services des tutelles 5%
- Hôpitaux 3%
- Police /gendarmerie 3%
- Mineurs 2%

#### 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les démarches d'amélioration continue de la prestation ont eu pour traduction un travail de fond autour des rapports. Il nous a semblé indispensable après le virage de l'enquête sociale et de l'I.O.E. de reposer les bases de nos écrits pour être au plus près de l'aide à la décision des magistrats en rendant compte autant que faire ce peu des dynamiques d'adhésion que nous essayons de construire avec les parents et les mineurs.

Par ailleurs, confrontés de plus en plus régulièrement à des questions prenant sens dans d'autres registres culturels, nous n'avons eu de cesse de mieux comprendre la richesse et les modalités de pensée dans une confrontation interculturelle efficiente.

#### 5. RESSOURCES HUMAINES

A partir de l'activité installée, les ressources humaines ont subi peu d'évolution sur l'année. Nous avons eu néanmoins l'opportunité de densifier la pertinence interdisciplinaire grâce à l'arrivée en cours d'année d'un médecin psychiatre en la personne du Docteur STROESCU. (TABLEAU)

##### RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2013

###### CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

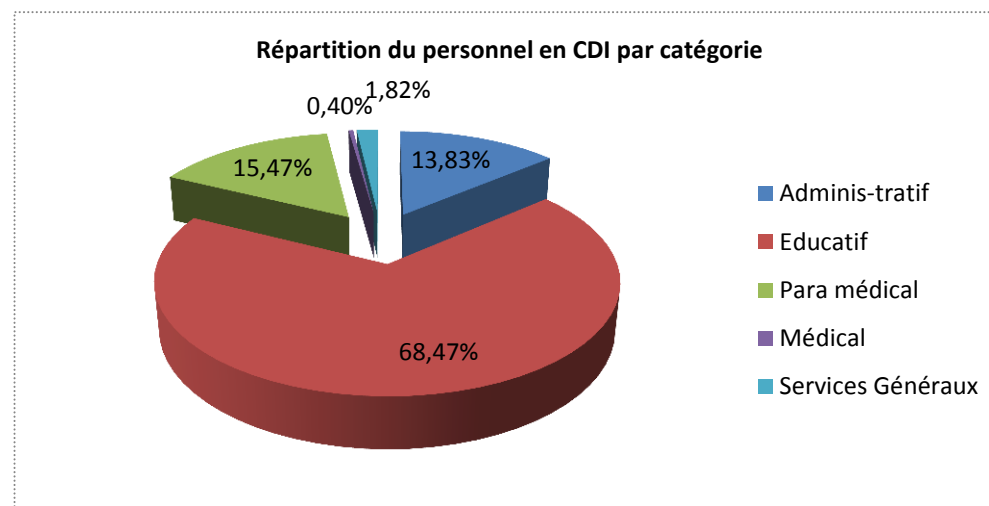
2011	2012	2013
31,06	27,53	27,47

##### Répartition personnel par contrat (équivalent temps plein)

	TOTAL	Adminis- tratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
<b>CDI</b>						
ETP contractuel au 31/12/13	27,47	3,80	18,81	4,25	0,11	0,50

###### Autres contrats

ETP	
CDD temporaire	0,00
CDD remplacement	0,00
Contrats aidés	0,00
	_____



#### 6. CONCLUSION

Richesse, incertitudes et bien souvent abnégation pourraient permettre de représenter en 3 mots clés une année à nulle autre pareille